



Aujourd’hui le 28 mai, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 49 702 cas confirmés de personnes infectées au Québec, 1 331 personnes sont hospitalisées, 178 personnes sont aux soins intensifs et 4 302 personnes sont malheureusement décédées.

En après-midi, lors de son point de presse, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, Sonia Lebel et du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a indiqué que le nombre de décès demeure important, notamment en raison de la situation dans les CHSLD. Il a indiqué que 340 résidences pour aînés avaient au moins un cas confirmé de COVID-19, dont 131 CHSLD, et que 2 725 aînés sont infectés en résidences.

Le premier ministre a rappelé la volonté du gouvernement de former 10 000 nouveaux préposés et les conditions qui seront offertes à la suite de la formation rémunérée. Outre les avantages monétaires, le premier ministre a aussi tenté de valoriser l’aspect humain du travail de préposé aux bénéficiaires. Une campagne de recrutement sera lancée prochainement.

Enfin, il a rappelé l’importance de respecter les consignes pour pouvoir poursuivre le déconfinement.

Questionné sur les déplacements interrégionaux avec l’ouverture du secteur touristique, le D^r Arruda a indiqué que l’objectif est encore de limiter les déplacements entre les différentes régions.

REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS DANS LES PALAIS DE JUSTICE DU QUÉBEC

La ministre de la Justice a pour sa part confirmé la reprise progressive, dès le 1^{er} juin 2020, des activités judiciaires dans les palais de justice du Québec. Cette reprise se fera dans le respect des règles sanitaires de la Direction de la santé publique et en faisant une large place aux technologies de l’information, une assise solide à la transformation numérique de la justice.

Elle a rappelé les nombreux défis occasionnés par la crise sanitaire, et annoncé la relance des activités de la Table Justice-Québec, une instance de concertation regroupant les principaux acteurs du milieu du droit et de la justice au Québec. Une première rencontre aura lieu en juin afin de solutionner les effets de la crise sur le traitement des dossiers, et ce, dans toutes les matières judiciaires.

La ministre a annoncé que le virage numérique du système de justice a été accéléré en raison de la crise sanitaire. Elle a indiqué que l'implantation de salles de cour virtuelles, la tenue d'audiences par téléphone, la possibilité de signer et de déposer des documents électroniquement ainsi que la mise en place de solutions pour permettre à plus de la moitié des 4 000 employés et employées du Ministère de travailler à distance sont autant de mesures qui ont été déployées dans un temps record afin de répondre aux besoins et aux préoccupations des justiciables pendant la pandémie.

À compter du 1^{er} juin, les tribunaux recommenceront à traiter les dossiers non urgents. Les palais de justice du Québec ont fait l'objet d'importants travaux afin d'assurer la santé des personnes qui doivent y recevoir un service ou y travailler. Les salles d'audience, les salles d'entrevue et les comptoirs de service ont été adaptés de manière à respecter les règles sanitaires en vigueur, notamment par l'installation de panneaux protecteurs. Les audiences continueront de se tenir à huis clos, uniquement avec les individus dont la présence sera considérée comme nécessaire par le ou la juge, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Enfin, elle a indiqué que plusieurs tribunaux administratifs québécois reprendront graduellement leurs activités à compter du 1^{er} juin 2020. Il est possible de s'informer des services offerts à compter de cette date en consultant le site Internet du tribunal concerné.

Pour obtenir plus de détails sur la réouverture progressive des palais de justice, vous pouvez consulter le communiqué en cliquant [ICI](#).

RENOUVELLEMENT DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Le gouvernement a adopté un décret pour prolonger l'état d'urgence sanitaire au Québec jusqu'au 3 juin 2020.

IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LES FINANCES MUNICIPALES

La Fédération québécoise des municipalités (FQM), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère des Transports et nos partenaires municipaux ont entamé des discussions sur les impacts financiers, pour évaluer les pertes de revenus et identifier les nouvelles dépenses occasionnées par la COVID-19. Les revenus de taxes foncières et commerciales, le transport collectif, les camps de jour, les amendes, les droits de mutation, ce sont quelques exemples des éléments qui sont actuellement à l'étude. Le gouvernement aborde ces pourparlers avec ouverture et en reconnaissant que les municipalités locales et régionales auront besoin d'aide. La FQM a déjà fait connaître sa position dans le document que vous trouverez [ICI](#).

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement des discussions via nos infolettres. Par ailleurs, nous vous invitons à répondre au questionnaire que vous recevrez dans les prochains jours dont l'objectif est d'identifier les coûts supplémentaires engendrés par la COVID-19 pour votre communauté.

GESTION DES PLAGES PUBLIQUES MUNICIPALES

Avec l'arrivée du beau temps et le processus de déconfinement des différentes activités et lieux de villégiatures, campings et autres apparaît la question de l'ouverture des plages publiques municipales qui n'a pas encore fait l'objet de règles à suivre. Vous êtes nombreux à vous questionner sur les consignes qui devront être respectées sur les plages publiques et pour la baignade dans un lac ou un bassin d'eau naturelle.

Aussi, la FQM a demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à la Santé publique un avis formel détaillant les consignes pour l'ouverture et la gestion des plages publiques de façon sécuritaire. Dès que nous aurons cet avis, nous le publierons dans notre Infolettre. Surveiller nos prochaines parutions.

SOMME PAYABLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - LA DEMANDE DE LA FQM A ÉTÉ ACCEPTÉE PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

Hier en début de soirée, le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, s'est entretenu avec la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, M^{me} Geneviève Guilbault, concernant la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec. C'est avec plaisir que la vice-première ministre a informé le président de la décision rendue plutôt par le Conseil des ministres de reporter les paiements au 30 septembre et au 1^{er} décembre prochains. Rappelons que la vice-première ministre répond à une demande formulée par le président de la FQM il y a quelques semaines.

La modification au règlement sera publiée à la Gazette officielle dans 15 jours. Ainsi, les municipalités desservies par la Sûreté du Québec n'auront pas à déboursier le montant prévu le 30 juin, donnant donc un coup de pouce apprécié pour leurs liquidités en cette période difficile.

Au nom de tous les membres de la FQM, le président a tenu à remercier chaleureusement la vice-première ministre pour son écoute et son efficacité. La collaboration obtenue de son cabinet fut aussi soulignée.

PACME : LES ENTREPRISES INVITÉES À CONTACTER LES PROMOTEURS COLLECTIFS

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) a annoncé hier que le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) a atteint sa capacité financière maximale, établie depuis le 15 mai dernier à 100 millions de dollars, en raison de la forte demande des entreprises.

Le Ministère analysera toutes les demandes reçues afin de diriger, lorsque possible, les demandeurs vers le volet Promoteurs collectifs du programme ou vers ses mesures et services.

Le Ministère invite également les entreprises à consulter la liste des projets des promoteurs collectifs acceptés dans le cadre du PACME. Cette liste est accessible sur le site Web de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) que vous pouvez consulter [ICI](#). Les entreprises peuvent

contacter les promoteurs collectifs pour se joindre à leur projet, si l'un de ceux-ci correspond à leur besoin.

Les entreprises admissibles qui désirent obtenir de l'aide peuvent en tout temps bénéficier des mesures et des services du Ministère, notamment de la mesure Concertation pour l'emploi (CPE) et de la Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR), dans le cadre de son volet réservé aux entreprises.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

RÉFORME DU PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE (PEQ)

Ce matin, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, accompagné du ministre des Finances, a présenté une réforme du Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Les changements annoncés aujourd'hui s'articulent en quatre objectifs : meilleure intégration au marché du travail, sélection plus efficace pour répondre aux besoins du marché du travail, compétence en français qui facilite l'intégration, et intégrité du programme renforcée.

Afin de favoriser une meilleure intégration, en français, des personnes immigrantes à la société québécoise et pour s'assurer que celles-ci répondent aux besoins du marché du travail, le gouvernement du Québec misera sur une expérience de travail accrue dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise. Par ailleurs, une connaissance du français sera exigée pour les conjointes et conjoints. Un resserrement au niveau des preuves de connaissance du français est également annoncé, tout comme une prolongation du délai de traitement à six mois.

Programmes pilotes

Afin de relever les défis de recrutement qui persistent dans certains secteurs d'emploi, le gouvernement a aussi annoncé son intention de créer dans les prochaines semaines deux nouveaux programmes pilotes d'immigration permanente : l'un pour la sélection de personnes préposées aux bénéficiaires et des personnes travaillant dans l'industrie de l'intelligence artificielle et des technologies de l'information.

Pour plus de détails concernant la réforme du PEQ, veuillez consulter l'annexe [ICI](#).

Pour plus d'information sur le PEQ, veuillez cliquer [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

PROGRAMME ACTION-CLIMAT QUÉBEC - QUÉBEC LANCE UN NOUVEL APPEL À PROJETS POUR APPUYER LES ACTIONS DE CITOYENS ET D'ORGANISATIONS DANS LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le gouvernement du Québec a lancé aujourd'hui un appel à projets dans le cadre d'une phase revue et bonifiée d'Action-Climat Québec, un programme qui soutient la mobilisation et l'action citoyennes dans la lutte contre les changements climatiques. Prenant fin le 10 août 2020, cet appel à projets est assorti

d'une enveloppe financière de 27 M\$ pour appuyer la réalisation de projets d'envergures régionale, locale et nationale.

Le programme a été revu et précisé en vue de cette deuxième phase dans laquelle les montants de l'aide financière versée ont été augmentés. Ainsi, les projets déposés dans le cadre du volet national pourront profiter d'une aide maximale de 1,5 M\$, alors que des montants maximaux de 400 000 \$ et 200 000 \$ pourront être respectivement versés pour des projets régionaux et locaux.

L'appel à projets vise les deux volets du programme :

- Le volet 1 dispose d'un montant de 20 M\$ pour soutenir des projets d'envergure nationale, c'est-à-dire qui prévoient la réalisation d'activités dans plus de six régions administratives;
- Le volet 2 est assorti d'un budget de 7 M\$ pour financer des projets d'envergure régionale (réalisés dans deux à cinq régions administratives) et d'envergure locale (dans une seule région administrative).

Pour en savoir plus sur le programme Action-Climat Québec et sur cet appel à projets, cliquez [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).